

AGRÉGATION DE LETTRES 2027

Grammaire et stylistique

Pour chacune des œuvres :

- L'analyse de la langue de l'auteur
- Des sujets corrigés pour l'écrit et l'oral
- Une large variété de questions de grammaire

Étienne Jodelle, *Les Amours*

Bossuet, *Oraisons funèbres*

Marivaux, *Le Paysan parvenu*

Alfred de Musset, *Lorenzaccio*

Charlotte Delbo, *Auschwitz et après I.*
Aucun de nous ne reviendra



Coordination :
Bérengère Moricheau-Airaud



Agrégation de lettres 2027

Grammaire et stylistique

*Étude grammaticale
d'un texte de langue française
postérieur à 1500*

coordonné par Bérengère Moricheau-Airaud
Maîtresse de conférences en langue et littérature françaises
à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour



Conception graphique couverture : Nathalie FOULLOY

Mise en pages : Nicolas ROBIN

ISBN 9782340-116498

Dépôt légal : août 2026

©Ellipses Édition Marketing S.A.

8/10 rue la Quintinie 75015 Paris



Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1^{er} de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

www.editions-ellipses.fr

Avant-propos

Bérengère Moricheau-Airaud

L'ouvrage *Agrégation de lettres 2027 – Grammaire et stylistique* offre en un unique volume des chapitres préparant à l'épreuve d'« étude grammaticale portant sur un texte postérieur à 1500 » de l'agrégation de lettres modernes, à sa question de grammaire à l'oral, aux épreuves des autres agrégations de lettres dont les questions de grammaire et de stylistique sont très proches, et ce sur chacun de textes au programme : il est en cela une aide précieuse à la préparation de l'agrégation de lettres. Avec ce volume, les éditions Ellipses offrent un triptyque, associant cette ressource grammaticale et stylistique, l'ouvrage qui réunit un cours de littérature sur chacune des œuvres du XVI^e au XX^e siècle et, également, celui consacré à une étude sur la question de littérature générale et comparée. Par ailleurs, la connaissance de la langue des œuvres qu'offre ce volume est une contribution non négligeable à la préparation de la dissertation et plus encore de l'explication de texte attendue à l'oral. Enfin, la similitude des questions de grammaire et de stylistique entre le concours de l'agrégation et celui du Capes font des sujets traités dans ce volume de possibles entraînements à cet autre concours.

Programme

Pour la session 2027 de l'agrégation de lettres modernes, le programme de l'épreuve écrite d'étude grammaticale d'un texte de langue française postérieur à 1500 de l'agrégation externe de lettres modernes se limite aux passages suivants, signalés ici par les caractères gras :

- Étienne Jodelle, *Les Amours. Contr'Amours, Contre la Rière-Venus*, texte établi et annoté par Emmanuel Buron, Presses de l'Université de Saint-Étienne, collection Textes et contre-textes, 2023, **Les Amours sonnets 1 à 47 inclus**.
- Bossuet, *Oraisons funèbres*, édition de Jacques Truchet, Paris, Gallimard, collection Folio classique, 2004, **de l'« Oraison funèbre**

d'Yolande de Monterby » jusqu'à l'« Oraison funèbre de Henriette d'Angleterre » incluse.

- Marivaux, *Le Paysan parvenu* [texte de 1735], édition d'Érik Leborgne. Paris, Flammarion, collection Garnier Flammarion, 2010, **parties 1 à 3 incluse**.
- Alfred de Musset, *Lorenzaccio*, édition de Florence Naugrette, Paris, Flammarion, collection Garnier Flammarion, 2019, **en entier**.
- Charlotte Delbo, *Auschwitz et après I. Aucun de nous ne reviendra*, Paris, Les Éditions de Minuit, collection Minuit double, 2018, et *Auschwitz et après II. Une connaissance inutile*, Paris, Les Éditions de Minuit, collection Documents, 2018, **seulement Auschwitz et après I. Aucun de nous ne reviendra**.

Si le programme restreint est associé à l'épreuve écrite d'étude grammaticale d'un texte de langue française postérieur à 1500 de l'agrégation externe de lettres modernes, il concerne en réalité plusieurs épreuves, et même plusieurs agrégations.

La grammaire dans les concours d'agrégation de lettres et de grammaire		
Agrégation	Épreuve écrite d'admissibilité	Épreuve orale d'admission
Agrégation externe de lettres modernes	Étude grammaticale d'un texte de langue française postérieur à 1500 (sur le programme restreint) Durée : 3 heures Coefficient 4	Explication d'un texte accompagnée d'un exposé oral de grammaire Durée de la préparation : 2 heures 30 Durée de l'épreuve (explication de texte et exposé de grammaire) : 40 minutes (10 pour la grammaire) Coefficient 12
Agrégation externe de lettres modernes, concours spécial (réservé aux docteurs)	Étude grammaticale d'un texte de langue française antérieur à 1500 et d'un texte de langue française postérieur à 1500 Durée : 4 heures Coefficient 3	Explication d'un texte de langue française (exposé oral de grammaire portant sur le texte) Durée : 2 heures 30 de préparation, 1 heure de passage (explication de texte et l'exposé : 40 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes) Coefficient 3

La grammaire dans les concours d'agrégation de lettres et de grammaire		
Agrégation	Épreuve écrite d'admissibilité	Épreuve orale d'admission
Agrégation externe de lettres classiques	-	Explication d'un texte de français moderne suivie d'un exposé de grammaire et d'un entretien Durée de la préparation : 2 heures 30 Durée de l'épreuve : 1 heure (explication de texte et exposé de grammaire : 45 minutes, entretien : 15 minutes) Coefficient 9
Agrégation externe de grammaire	Épreuve à option de grammaire et linguistique (sur les textes du programme réduit) L'épreuve comporte deux compositions (à chaque option correspondent une composition principale [4 heures 30 ; coefficient 8] et une composition complémentaire [2 heures 30 ; coefficient 4])	Explication préparée d'un texte de français moderne tiré des auteurs du programme Durée de la préparation : 2 heures Durée : 30 minutes Coefficient 12 L'explication est suivie d'une interrogation de grammaire consacrée à des questions simples de grammaire normative que le jury propose à ce moment au candidat (durée : 10 minutes).
Agrégation interne de lettres modernes et CAERPA section lettres modernes	-	Explication d'un texte postérieur à 1500 Durée de la préparation : 3 heures Durée de l'épreuve : 50 minutes Coefficient 8 (interrogation de grammaire portant sur le texte)
Agrégation interne de lettres modernes classiques et CAERPA section lettres classiques	-	Explication d'un texte postérieur à 1500 Durée de la préparation : 2 heures 30 Durée de l'épreuve : 45 minutes Coefficient 7 (interrogation de grammaire portant sur le texte)

Le premier conseil qui puisse être donné aux candidat(e)s, le plus important, c'est de connaître aussi bien que possible les textes au programme, et pour cela de les lire précocement, attentivement, incessamment – *crayon à la main*.

L'appropriation des attentes de chacune des épreuves est la deuxième recommandation à suivre. Les rapports de jury des sessions précédentes sont donc à lire presque aussi assidûment que les textes au programme. Ceux des six dernières années sont accessibles sur le site « devenirenseignant.gouv.fr », dans la partie dédiée aux ressources. Ces rapports précisent les attentes des questions, ils guident vers la méthode de travail à suivre dans l'année ainsi que lors de l'épreuve et, enfin, ils offrent des éléments de corrigé qui, même sur un texte d'un programme antérieur, même modelés sur un corpus d'occurrences spécifique au sujet d'une session passée, exposent clairement le principe de traitement. Il faut consulter ces textes dès le début de la préparation, pour engager tout de suite le travail dans la bonne direction et ne pas avoir à ajuster *a posteriori* des supports qui seraient mal adaptés : le temps de la préparation est trop compté. Les indications suivantes proviennent de ces textes, et reprennent également les orientations données dans l'avant-propos des précédentes éditions de ce volume¹. Au-delà de la reconnaissance de ce que les conseils à venir doivent à ces références, nous les signalons pour en recommander vivement la lecture.

Le troisième conseil est de confronter ses connaissances de langue et de stylistique, même assurées, à des exercices sur texte, à des exercices type concours, tôt et aussi souvent que possible dans la préparation. De fait, à la difficulté de l'analyse, s'ajoute la forte contrainte du temps imparti pour les épreuves grammaticales, quel que soit le concours concerné : s'entraîner sans tenir compte de cette donnée compromet les chances de réussite.

Proposer des sujets accompagnés de leur corrigé permet ainsi de multiplier les entraînements en temps limité et avec la possibilité de se confronter aux attendus du concours. De surcroît, au sein de chaque chapitre, ces sujets sont précédés d'une présentation générale où sont abordés les points spécifiques ou encore les aspects les plus difficiles de l'écriture de chaque œuvre au programme, ce qui est nécessaire à l'appropriation des textes – pour l'étude grammaticale bien sûr, et aussi pour les épreuves littéraires du concours.

1 Par exemple : Giacomotto-Charra, V., *Agrégation de lettres 2020 – Grammaire et stylistique*, Paris, Ellipses, 2019, p. 3-9, Moricheau-Airaud, B., *Agrégation de lettres 2026 – Grammaire et stylistique*, Paris, Ellipses, 2025, p. 2-15. Ce volume s'inscrit dans la suite des précédentes éditions, tant pour ses conseils de travail que pour son organisation.

Agrégation externe de lettres modernes

▷ Épreuve écrite d'admissibilité

Elle comporte trois parties, qu'il est préférable de traiter dans l'ordre du sujet, l'étude stylistique tirant bénéfice des questions précédentes. Il est d'ailleurs possible, dans le cours du commentaire, de renvoyer à des analyses menées auparavant dans les questions de langue.

Les exigences de tout concours, et en particulier de celui de l'agrégation, imposent de traiter toutes les questions.

Enfin, « outre la maîtrise des outils grammaticaux et la pertinence des analyses, c'est aussi souvent le traitement méthodologique de chaque question qui est en jeu » (rapport agrégation externe 2025, p. 53).

1. Lexicologie

Depuis la session 2015, cette question peut consister en « l'étude de deux mots seulement ou une question de synthèse amenant les candidats à s'interroger, à partir d'un certain nombre d'occurrences, sur des problèmes d'ordres sémantique et/ou morpho-lexicologique » (rapport de la session 2014, p. 76, repris dans le rapport de la session 2024, p. 50).

Quel que soit le type de question, ainsi que le rappellent régulièrement les rapports, « dans la perspective du français moderne, l'approche synchronique est privilégiée » (rapport de la session 2019, p. 46; voir encore le rapport de la session 2024, p. 50). Mais « cela n'interdit pas d'introduire ponctuellement des remarques diachroniques si celles-ci peuvent éclairer le sens ou l'emploi d'un mot : il est souhaitable, dans ce cas, que le changement d'approche soit explicité. » (rapport agrégation externe 2025, p. 53). Il ne s'agit ainsi pas de taire l'étymologie, mais de ne la donner qu'à la condition qu'elle soit assurée : un étymon erroné produit un effet d'autant plus regrettable qu'il ne fait pas partie des exigences de l'épreuve. Ce qui est attendu des candidats, c'est l'adoption « d'un double point de vue morphologique et sémantique » (rapport de la session 2024, p. 50), même si le libellé de la question peut demander à se concentrer sur l'un des aspects. Lors de la session 2024, « la question portant explicitement sur la "formation" des mots, l'approche sémantique n'était pas attendue. » (*ibid.*, p. 51)

L'étude successive de deux mots vise des compétences lexicologiques, à déployer selon cette progression : (1) l'étude de la construction du mot et (2) celle de ses sens, en langue, « qu'il faut classer de manière logique » (rapport de la session 2023, p. 49), (3) puis en discours. C'est d'ailleurs le

cheminement attendu d'une étude lexicologique, et elle gagnera à ce que son plan apparaisse. Après « l'identification (rapide) de la lexie : catégorie grammaticale, insertion syntagmatique et fonction syntaxique » (*ibid.*), l'analyse morphologique met au jour de manière détaillée la construction du mot puis, à partir de cette étape, un examen sémantique s'intéresse au sens de l'occurrence, en langue d'abord, ensuite en discours, en allant alors de son emploi en micro-cotexte à celui dans son macro-cotexte, « en relevant tout autre segment du texte qui permette d'éclairer ce sens » (*ibid.*). Pour résumer, « il convient de commencer par une brève description du mot à traiter (nature et fonction, entourage syntaxique) puis d'en étudier la morphologie (mot simple ou construit, processus de formation) et enfin d'en déployer les sens en langue, puis en contexte » (rapport agrégation externe 2025, p. 53). Cette structuration de l'analyse lexicologique offre un cadre méthodologique clair, mais sa progression est surtout précieuse pour l'étude elle-même : « partir du sens contextuel pour aller vers le sens en langue de la lexie suppose de se priver, pour appréhender le sens contextuel, de la richesse du déploiement sémantique auquel oblige la saisie du sens en langue du mot, et peut ainsi mener à ne pas mesurer toutes les possibilités sémantiques du mot en discours et dans le contexte » (rapport de la session 2018, p. 68). L'articulation entre les étapes du traitement et, plus encore, entre les nuances sémantiques constitue un enjeu important de l'épreuve : l'effet de liste de définitions est à proscrire, il faut s'efforcer de montrer ce qui s'est passé d'un sens à un autre, de pointer la nuance disparue, d'éclairer l'inflexion sémantique ; et « la terminologie de l'analyse sémantique, également au programme de cette question (synonymie/parasynonymie/antonymie ; hyperonymie/hyponymie...) » (rapport de la session 2023, p. 49) doit être convoquée.

« La question de synthèse », quant à elle, « exige de répondre sous la forme d'un plan, classant de manière justifiée et argumentée les mots à étudier, après avoir proposé une introduction définissant la notion ou le principe de formation soulevé, qu'ils soient explicitement pointés par l'intitulé de la question ("Étudiez les affixes/la composition/le degré de figement"...), ou bien qu'ils soient à inférer par le candidat à partir des unités qu'on lui soumet », comme le rappelle le rapport de la session 2024 de l'agrégation externe de lettres modernes (p. 50).

2. Grammaire

a) Un premier temps demande le traitement d'une question de synthèse. Elle consiste en « l'étude d'une notion grammaticale appliquée à l'ensemble ou à un passage du texte proposé à l'étude » (*ibid.*, p. 51). Cette réponse

doit correspondre à un commentaire – et non seulement un relevé – des occurrences de la notion dans le passage, et non de formes qui seraient en dehors de ce corpus. Cela ne signifie toutefois pas que le traitement doive être linéaire. Après une introduction qui doit « répon[dre] à deux impératifs : présenter et définir la notion, annoncer et justifier le plan retenu » (*ibid.*), les formes de l'extrait sont à distribuer et à analyser, selon un plan apparent, et selon les critères spécifiques à la notion à étudier, donnés en introduction. Il n'existe donc pas de plan générique qui conviendrait à toutes les questions, pas plus qu'il n'existe d'analyse systématique d'une même forme qui, en discours, peut connaître des emplois différents. Le traitement d'une notion peut d'ailleurs admettre plusieurs organisations même si, dans tous les cas, les tests de « déplacement, commutation, addition, effacement, pronominalisation, clivage, dislocation, passivation, transformation négative » (rapport agrégation externe 2020, p. 111) sont à convoquer pour justifier les analyses syntaxiques, de manière adaptée à la notion soumise. Si les occurrences apparaissent clairement au fur et à mesure du développement, citées en entier (avec les lignes !), avec une attention portée en particulier à leur délimitation dès qu'il s'agit, par exemple, de propositions, il n'est pas nécessaire d'en prévoir la liste à la fin de l'introduction, et donner alors leur nombre peut suffire. Cela étant, au sein du développement, il faut aller plus loin que les seules étapes du relevé, du classement : la structuration du traitement rend déjà compte de compétences grammaticales, mais elles se confirment dans le commentaire lui-même, nourri de la vérification des propriétés de la notion, à l'aide des tests. Concrètement, « pour chaque occurrence il faut :

- identifier l'intégration syntaxique et/ou l'incidence ;
- donner la fonction de l'unité envisagée en précisant l'unité par rapport à laquelle est prise la fonction ;
- préciser le sens lorsque cela est nécessaire et,
- le cas échéant, commenter les phénomènes ou problèmes syntaxiques pertinents. Les difficultés ne doivent pas être escamotées, et toute discussion bienvenue est valorisée. » (rapport agrégation externe 2024, p. 51)

b) La deuxième consigne de cette partie de l'épreuve demande de formuler les remarques grammaticales « utiles et nécessaires » sur un passage de l'extrait donné à étudier dans le sujet. Pour aussi traditionnels qu'ils paraissent, les adjectifs « utiles et nécessaires » signalent que cette question vise la capacité de la candidate ou du candidat à choisir ce qui mérite le commentaire dans le segment soumis, ce qui est une autre manière de vérifier ses connaissances grammaticales. Ici encore, la présentation

linéaire des remarques est proscrite. Il est certes attendu que la progression aille du degré macrostructural (« une étude du statut syntaxique de l'ensemble de la citation » : « le nombre de propositions, leur nature et fonction, leur mode de liaison en cas de phrase complexe, la complétude ou non de l'énoncé, éventuellement son système d'énonciation (récit/discours), le type et/ou les formes de phrase », rapport de jury agrégation externe 2024 p. 51) au microstructural (« une étude ordonnée en plusieurs points (généralement de deux à quatre) qui rentre dans le détail d'une analyse syntaxique précise », *ibid.*), mais dans son détail, la structure de la réponse dépend de ce qui se trouve spécifiquement à commenter. En fait, « une telle structuration de la réponse doit permettre de ne pas oublier de faits majeurs de subordination ou d'agencement phrastiques, qui président souvent au choix par le jury du passage à étudier. » (rapport agrégation externe 2025). À noter, enfin, que « le jury se réserve le droit de proposer, le cas échéant, une étude de la versification de quelques vers d'un texte versifié », depuis la session 2015 (voir le rapport 2014, p. 76).

3. Stylistique

Le libellé, depuis la session 2015, a retrouvé une forme ouverte, qui ne met pas en avant un intérêt spécifique du passage soumis à l'étude : le commentaire stylistique appelle à aborder le texte « au travers du prisme de ses procédés d'écriture et des effets de sens qui leur sont corrélés » (rapport agrégation externe 2019, p. 53) car, « pour s'engager dans une vraie démarche stylistique, il convient d'articuler l'identification d'un fait de style à son interprétation par le relais d'une analyse précise, et par le recours à un vocabulaire technique rigoureux, c'est-à-dire maîtrisé. » (rapport agrégation externe, p. 63)

L'exercice du commentaire stylistique nécessite de bien maîtriser trois grands ensembles de savoirs et de compétences : la méthode de ce type de commentaire, les outils linguistiques et stylistiques qu'il convient de mobiliser en les mettant à profit pour l'interprétation du texte, et bien sûr l'œuvre elle-même, pour être capable de restituer, dans le peu de temps imparti, les principaux enjeux de l'extrait en relation avec l'ensemble. (rapport agrégation externe 2018, p. 78)

Ce commentaire se différencie nettement de l'explication de texte – notamment parce qu'il ne doit pas être linéaire – et du commentaire composé – parce qu'il se nourrit de l'analyse de la forme : pour s'en convaincre, on se rappellera que c'est un exercice qui est dans une épreuve d'étude grammaticale. L'écueil de la paraphrase n'est pas moins dangereux : le seul endroit où la reformulation soit admise, c'est l'introduction,

lorsque le(la) candidat(e) évoque ce qui se passe dans le texte ; mais partout ailleurs, le texte ne peut être cité ou même évoqué que s'il est analysé, et encore s'agit-il alors de travailler sur sa forme. Le commentaire, organisé selon un plan apparent, avec introduction et conclusion, doit toujours tenir ensemble, et lier, le relevé des procédés, leur analyse linguistique/grammaticale/rhétorique/sémantique, et l'interprétation de leur valeur littéraire spécifique à l'extrait, dans une progression qui réponde à une lecture du passage, posée comme la problématique, dès l'introduction. Notons que « le plan peut ne pas être indiqué à la suite de la problématique, puisqu'il est apparent dans le commentaire » (*ibid.*, p. 53).

Au-delà de la spécificité de l'exercice lui-même, la difficulté de cette épreuve vient de la contrainte du temps : « Le but du commentaire stylistique n'est pas d'être exhaustif mais de repérer un ensemble cohérent de phénomènes formels rendant compte des principaux enjeux du texte. » (rapport agrégation 2025, p. 63). De même que pour la question appelant des remarques grammaticales « utiles et nécessaires », le choix des éléments commentés participe de ce qu'évalue le jury, car cette sélection rend compte de la compréhension du texte. La lecture qui en est faite s'apprécie aussi dans la formulation de la problématique ou encore dans le plan, nécessairement spécifiques à l'extrait soumis. Il n'y a pas de plan-clé, ni même de plan-type, au sens où le choix de rédiger trois parties ne s'impose pas. Le dernier rapport insiste « sur l'importance qu'il faut accorder à la problématique et sur la nécessité de lier constamment interprétation et procédé. La problématique n'est ni une simple question (à laquelle une phrase de réponse suffirait), ni une question contenant la réponse, mais un véritable problème noué autour d'une notion stylistique » (rapport de la session 2024, p. 52).

Sujets pour l'agrégation externe de lettres modernes 2022-2026

Année	Texte	Lexique (4 points) Étudiez...	Grammaire (8 points)		Stylistique (8 points)
			Étudiez...	Formulez toutes les remarques utiles et nécessaires sur...	
2022	Edmond Rostand, <i>Cyrano de Bergerac</i> , acte III, scène 13, v. 1621-1642.	... la formation de « Trident » (v. 1622), « pourpoint » (entre le v. 1625 et le v. 1626) et « Voie/Lactée » (v. 1627-1628).	... les propositions subordonnées dans l'extrait.	... « Il jaillirait du lait! DE GUICHE Hein ? du lait ?... CYRANO De la Voie Lactée!... DE GUICHE Oh ! par l'enfer ! » (v. 1627-1628)	
2023	Jean de Léry, <i>Histoire d'un voyage fait en la terre du Bresil</i> , ch. XXI	... les mots « apprehensions » (l. 7) et « Italianisé » (l. 16)	... les compléments circonstanciels, de « Tellement que... » (l. 12) jusqu'à « ... que je ne suis parmi les sauvages » (l. 17-18).	... « n'eust esté le mauvais tour que nous joua Villegagnon » (l. 8).	
2024	Nathalie Sarraute, <i>Le Silence</i> , 1993	... la formation des mots « exposition » (l. 13), « Renaissance » (l. 17), « rires » (l. 19).	... les adverbes, de « F. 1 : Ha ha, moi je suis comme ça... » à « on apprend la Renaissance » (l. 12-17)	... « Vous savez, il est comme ce jeune homme dans un salon, – encore une bonne, celle-là, – tout le monde riait... » (l. 3-4).	
2025	Madame de Staël, <i>De la littérature</i> , 1800	... les mots « encouragement » (l. 6) et « génie » (l. 13)	... le pronom de « L'encouragement », l. 6, jusqu'à « qu'il commit », l. 12 (6 points)	... « Dans l'ancien régime, on voulait que les talents littéraires supposassent presque toujours l'absence des talents politiques » (l. 14-15)	
2026	Claire de Duras, <i>Ourika</i> , 1825	... « positive » (l. 6) et « bienveillance » (l. 12).	... l'attribut de « Hélas ! » (l. 11) à « dans la vie ! » (l. 19)	... « Inquisitive et difficile, son exigence égalait son dévouement, et elle était la moins aimable des amies de madame de B. »	

▷ Épreuve orale d'admission

La grammaire est également présente à l'oral, associée à l'explication de texte, et cette fois le passage soumis peut être pris dans n'importe quelle partie des œuvres au programme.

Ainsi que le souligne le rapport de la session 2019, cette partie compte pour un tiers de la note finale de l'épreuve (p. 126). Il faut donc lui consacrer une vraie part du temps de préparation, soit, sur les 2 h 30 allouées, environ quarante minutes : « il paraît approprié de lui consacrer entre 35 et 45 minutes », note le rapport de la session 2024 (p. 134). Comme le précise le rapport de la session 2023, « la question de grammaire tient compte d'un nombre raisonnable d'occurrences : en général, entre 8 et 12 selon la difficulté qu'elles présentent, voire un peu plus si certaines constructions se répètent. Il est tout à fait inutile de les inventorier à la fin de l'introduction. » (p. 135) Plus globalement, « la structure de l'exposé doit être la suivante : une introduction, contenant la définition des notions pertinentes et l'annonce du plan, suivie d'un développement organisé en fonction de ce qui a été dit dans l'introduction. L'introduction ne doit pas comporter de relevé des occurrences. » (rapport de la session 2014, p. 134) Et au terme du propos, « aucune conclusion n'est attendue » (*ibid.*). Si l'ordre de présentation de l'explication et de l'exposé de grammaire reste ouvert, il paraît en revanche judicieux, sur le temps de préparation, de commencer par la question de langue, précisément parce qu'elle permet de mieux entrer dans le sens du texte, dans son explication : « [S]i le commentaire stylistique n'est pas indispensable, on s'étonnera de la manière dont les candidats séparent absolument l'explication de texte de la question de grammaire. [...] [L]es faits de langue à commenter sont généralement saillants, et une mobilisation de la grammaire au service de l'interprétation ne serait pas mal venue. » (rapport agrégation externe 2020, p. 112). Quoi qu'il en soit de cet ordre, « il paraît nécessaire de rappeler que [...] la lecture du texte doit précéder l'exposé de grammaire » (rapport de la session 2024, p. 134).

Il peut être demandé soit d'étudier une notion de grammaire, soit de formuler les remarques dites « utiles » ou « nécessaires » sur un segment du texte, pour lesquelles « le jury recommande d'opérer, à l'issue d'une brève présentation macrostructurale du fragment, une focalisation sur quelques faits grammaticaux effectivement remarquables (ou "saillants"), dont les candidats ont l'initiative » (rapport agrégation externe 2025, p. 150) : les attentes de cet oral sont donc très comparables à celles de l'épreuve grammaticale sur un texte postérieur à 1500 de l'agrégation externe de lettres. Les candidat(e)s à l'agrégation externe de lettres modernes se doivent donc

d'entretenir le capital de cet écrit, ceux qui préparent l'agrégation de lettres classiques veilleront à anticiper cet aspect.

Sujets donnés à la session 2025 (rapport de jury, jury de l'agrégation externe de lettres modernes, p. 150-151)	
Remarques nécessaires (1 sujet sur 10 environ)	
Questions de synthèse	
Classes de mots Déterminants et absence de déterminant L'adjectif Pronoms personnels et indéfinis/les pronoms Les adverbes/la syntaxe des adverbes Prépositions et adverbes Les participes/morphosyntaxe du participe Participe et adjectif verbal Les indéfinis Les démonstratifs	Verbe et groupe verbal Les verbes être et faire/les verbes être et avoir Verbes pronominaux et constructions pronominales Infinitif/(morpho)syntaxe de l'infinitif La subordination La transitivité verbale La construction du groupe verbal/ les constructions du verbe Les formes en -ant Les modes impersonnels/syntaxe des modes non personnels Les modes personnels L'emploi des temps de l'indicatif/les valeurs du présent de l'indicatif Les emplois du subjonctif/les emplois de l'indicatif et du subjonctif Auxiliaires, semi-auxiliaires et verbes supports Les périphrases verbales
Unités fonctionnelles et groupes de mots Apostrophes, interjections et incidentes Attributs et modificateurs en position détachée Le nom et le groupe nominal/le groupe nominal Les déterminants et l'absence de déterminant Les syntagmes prépositionnels/les groupes prépositionnels avec de Les propositions subordonnées/ les subordonnées/la subordination Les propositions subordonnées relatives/ les subordonnées relatives et interrogatives indirectes Les propositions subordonnées conjonctives Les propositions subordonnées circonstancielles	Fonctions syntaxiques Le complément d'objet Les compléments circonstanciels Attribut/attribut et apposition/attribut, apposition, apostrophe Attributs et compléments d'objet Attributs et modificateurs du groupe nominal en position détachée Constructions attributives et voix passive Syntaxe du sujet Les compléments essentiels du verbe Les expansions du nom et du groupe nominal

Sujets donnés à la session 2025 (rapport de jury, jury de l'agrégation externe de lettres modernes, p. 150-151)	
Types d'énoncés et formes de phrases La négation Types et formes de phrases Les types de phrase de (le) réarrangement communicationnel Les formes de la phrase Exclamation et injonction/interrogation, exclamation et interjection Mots interrogatifs et syntaxe de l'interrogation	Études transversales Le mot que/les mots en et que Que, qui et quoi Qui et que La deuxième personne du singulier

Agrégation externe de lettres modernes, concours spécial

▷ Épreuve écrite d'admissibilité

Elle est similaire à celle de l'agrégation « ordinaire », à l'exception de ces quatre points :

1. l'étude grammaticale d'un texte de langue française postérieur à 1500 se voit associée à celle portant sur un texte postérieur à 1500, pour une unique épreuve d'une durée totale de quatre heures, qui suppose donc deux heures pour chaque ensemble ;
2. la question de lexicologie ne peut prendre la forme que d'une question de synthèse ;
3. une seule question de grammaire est posée, mais les deux types de sujets sont possibles ;
4. enfin, la consigne de l'étude stylistique guide le commentaire vers la mise en œuvre stylistique d'un phénomène linguistique, rhétorico-stylistique ou métrique en suivant, là encore, un plan raisonné.

Les questions sont donc moins nombreuses que pour l'épreuve correspondante de l'agrégation « ordinaire », le temps alloué pour leur traitement étant plus court pour les candidat(e)s docteur-e-s, mais elles sont d'une nature extrêmement proche.

Sujets pour l'agrégation externe de lettres modernes, concours spécial 2022-2026					
Année	Texte	Lexique (4 points) Étudiez...	Grammaire (8 points)		Stylistique (8 points)
			Étudiez...	Formulez toutes les remarques utiles et nécessaires sur...	
2022	Rousseau, <i>Julie ou la Nouvelle Héloïse</i> , Première Partie, Lettre L, « De Julie »	... la préfixation dans « rappeler » (l. 9), « aggraver » (l. 10), « mépriser » (l. 11), « appris » (l. 16).	... la syntaxe de la négation dans l'ensemble du texte.		Étudier le genre judiciaire.
2023	Marceline Desbordes-Valmore, « À Monsieur A. de L. », <i>Les Pleurs</i>	... la préfixation dans « emporte » (v. 8), « enferme » (v. 12), « attristée » (v. 17) et « endormies » (v. 39).		... sur la troisième strophe.	Le lyrisme.
2024	Charles Baudelaire, <i>Écrits sur l'art</i> , « Salon de 1859 », Chap. V, « Religion, Histoire, Fantaisie »	..., d'un point de vue morphologique, les mots « opaline » (l. 3), « bienvenu » (l. 5), et « littérisants » (l. 11).	... les propositions subordonnées dans l'ensemble du texte.		-
2025	Hélisenne de Crenne, <i>Les angoisses douloureuses qui procèdent d'amour</i> , ch. XII	... la suffixation dans « mortel » (l. 8), « fréquemment » (l. 10), « impétuosité » (l. 14), « imagination » (l. 15).	... les groupes prépositionnels, du début de l'extrait à « mes peureux esprits de vie » (l. 7).		-
2026	Antoinette Deshoulières, <i>Poésies</i> , XCI « La solitude Idylle »	... l'affixation dans les mots suivants : « paisible » (v. 1), « douceur » (v. 2), « défigure » (v. 7) et « imaginé » (v. 9).	... le mot <i>que</i> dans tout l'extrait.		-

▷ Épreuve orale d'admission

Elle est similaire à celle de l'agrégation externe de lettres modernes « ordinaire ».

Agrégation externe de grammaire

▷ Épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve à option de grammaire et linguistique attend des candidat(e)s :

1. l'étude de deux mots pour la partie de lexicologie ;
2. en grammaire, celle d'une notion et les remarques nécessaires sur une partie du texte ;
3. et un commentaire stylistique centré sur un aspect de l'écriture du texte.

▷ Épreuve orale d'admission

L'épreuve prend la forme de trois ou quatre questions de grammaire française improvisées, qui ne sont donc pas sur le bulletin de tirage mais qui sont posées par le jury, pendant une dizaine de minutes, à la fin de l'explication de texte. Elles concernent l'analyse grammaticale, la morphosyntaxe, la sémantique principalement, parfois aussi la métrique, ce dernier point constituant une autre différence par rapport à l'exposé de grammaire des autres agrégations. Les questions peuvent être posées selon un ordre progressif, « les premières visant à vérifier les capacités d'analyse élémentaire (nature et fonction, types de phrase, par exemple), les suivantes à témoigner de la capacité du candidat à prendre du recul, voire à proposer des analyses alternatives lorsque celles-ci existent » (rapport agrégation grammaire 2020, p. 124). Le rapport de l'agrégation de grammaire de la session 2024 donne de nombreux exemples, entre autres ceux-ci (p. 105-107) :

Sur *L'Astrée* d'Honoré d'Urfé

p. 180-181, « Et parce qu'Alcippe avait une si haute opinion... lui avait fait tenir tels propos ».

1. L'emploi du subjonctif dans « si vous voulez donc... demeurer ensemble » (p. 181).
2. Analyser « si vous voulez donc que nous continuons de vivre » (p. 181).
3. Analyser « soy-mesme » dans la première phrase de l'extrait.
4. Analyser les formes « recoignoissiez » et « voy » (p. 180).

p. 237-238, « Ils se résolurent un jour... se transforme en la chose aimée ».

1. Étudier les propositions relatives du début de l'extrait jusqu'à « inondant ».
2. Analyser la tournure « alloient inondant » ;
3. Faire les remarques nécessaires sur « Le Druyde en sousriant les vint retirer leur disant qu'ils creussent pour certain n'estre point aimés » p. 250, « Non Celadon... comme une ».

Sur *Le débat de Folie et d'Amour* de Louise Labé

p. 88-90, « je la plains... celui de la personne qu'il aime ».

1. Analyser le morphème « que » dans la réplique d'Amour « la première chose... en choses insensibles » (p. 89).
2. Analyser « si » dans « si est-il bien contre nature, que ceux qui ont reçu tou mauvais traitement de toi... » (p. 88).
3. Faire les remarques nécessaires sur « Cest pource que les Dieux et hommes, bien avisés, craignent que ne leur fasse pis. » (p. 88).
4. Analyser les infinitifs dans « la richesse te fera jouir des Dames qui son avarés : mais aimer non. » (p. 89).

Le volume a été construit de sorte à soutenir la préparation de toutes les épreuves concernées par des questions de grammaire, de toutes ces agrégations et aussi, rappelons-le, du Capes, certes de manière plus indirecte.

De même, dans le choix de ses sujets et de leur modèle de corrigé, ce volume s'est efforcé d'englober une variété de notions et d'exemples de traitement : l'index des notions abordées dans les sujets corrigés – dans leur traitement de grammaire et dans leur question sur les « remarques nécessaires » – permet d'en rendre compte, et facilitera l'accès aux exemples de traitement.

Cette variété est encore celle des approches admises au concours : une même question peut donner lieu à des descriptions différentes, selon l'analyse retenue, parfois selon l'orientation théorique adoptée. Ce sera le cas, par exemple, de l'analyse de la proposition infinitive. Rappelons que cela ne constitue pas un problème, pour peu que la/le candidat maîtrise bien l'approche suivie : « le jury admet différents types d'analyses, lorsque celles-ci sont possibles ou existent, et sont à la fois justifiées et cohérentes. Il admet par conséquent les terminologies et les raisonnements dus à différentes théories grammaticales, pourvu que ceux-ci soient mobilisés à bon escient. » (rapport agrégation externe de lettres modernes 2024, p. 134) Il s'agit néanmoins, surtout, de ne pas délaissé les fondamentaux, qui doivent rester au premier plan : « si la référence introductive à des courants linguistiques, des modèles théoriques et/ou des grammairiens précis est la bienvenue – les mêmes reviennent dans tous les exposés : Marc Wilmet, Pierre Le Goffic, ou, dans une moindre mesure Gustave Guillaume –, elle ne peut en aucun cas se substituer à une étude circonstanciée des occurrences du texte » (rapport agrégation externe de lettres modernes 2020, p. 111).

Les ressources données dans la bibliographie visent précisément, dans sa partie générale, à réunir des lectures nécessaires pour s'approprier certaines

théories mais avant tout à rappeler les ressources de base pour « la maîtrise des notions principales et des outils fondamentaux relevant de ce que l'on nomme la grammaire traditionnelle » (*ibid.*, p. 111). En complément, chaque chapitre de ce volume est accompagné, dans la partie spécifique de la bibliographie, de références propres à chaque texte au programme, pour accompagner l'entrée dans sa langue.

Ces lectures s'ajoutent ainsi aux ressources à consulter pour préparer le concours : outre les rapports de jury dont nous martelons ici l'importance, les deux références incontournables sont, par ordre chronologique de publication, la *Grammaire méthodique du français*, de Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul, ainsi que le *Grevisse de l'étudiant*, de Cécile Narjoux.

Jodelle

Les Amours

Emma Fayard

I.

La langue de Jodelle

I. Remarques liminaires pour l'étude de la langue des *Amours*

L'édition au programme est établie à partir de l'édition originale des *Œuvres et Meslanges poetiques d'Étienne Jodelle* (Paris, N. Chesneau et M. Patisson, 1574), qui pourra être utilement consultée sur Gallica (<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k719395/f17.item>), tant pour se faire une idée de la mise en page du recueil que pour consulter la préface produite par l'un des initiateurs de cette entreprise de publication, l'exécuteur testamentaire de Jodelle, Charles de La Mothe.

Avant d'entrer dans la présentation générale de la langue poétique d'Étienne Jodelle, on reviendra d'abord brièvement sur le contexte éditorial de la publication des *Œuvres*, sur la place des *Amours* en leur sein, sur le corpus restreint retenu pour l'épreuve d'étude grammaticale, et enfin sur les choix opérés par l'éditeur scientifique, Emmanuel Buron, pour l'édition au programme.

I. Repères contextuels : un recueil « apocryphe »

Il est fondamental de retenir que le recueil mis au programme des Agrégations de Lettres et de Grammaire est un recueil « apocryphe » (Buron, 2007) et, pour cette raison, « composite » (*ibid.*, p. 30). En effet, il n'a pas été préparé – ni, du reste, souhaité – par son auteur : la publication

des *Œuvres et Meslanges poetiques d'Étienne Jodelle, sieur du Lymodin* est orchestrée après la disparition du poète par un groupe de ses proches. L'appréhension du « recueil » doit donc tenir compte de cette modalité d'organisation du volume : si certains poèmes entretiennent indéniablement des liens thématiques et, parfois, formels qui donnent à lire de véritables séquences, celles-ci demeurent des constructions hypothétiques qui invitent à regarder avec vigilance une éventuelle « unité » de la langue jodelienne – notamment parce que la datation et la chronologie des pièces restent souvent incertaines.

Posthume, le recueil est aussi hétérogène ; le titre même d'*Œuvres et Meslanges* rend compte de la diversité du volume publié. Les deux substantifs coordonnés dénotent en effet deux pratiques éditoriales distinctes. La publication d'*Œuvres*, pour le public du xvi^e siècle français, ne peut que rappeler l'imposante entreprise éditoriale conduite, à partir de 1560, par Pierre de Ronsard, premier poète français à prendre lui-même en main, de son vivant, la constitution de ses *Œuvres* complètes¹. L'entreprise ronsardienne vise à constituer un ensemble cohérent dont la fonction est de manifester l'excellence du poète dans tous les genres poétiques – du sonnet amoureux à l'épopée, de l'ode encomiastique à l'élégie. Il semble que les premiers éditeurs de Jodelle s'inscrivent dans cette perspective : comme le souligne Emmanuel Buron, les *Œuvres et Meslanges* s'ouvrent justement sur une « section » intitulée *Amours*, comme c'est le cas chez Ronsard. Toutefois, si chez ce dernier les *Amours* ont initialement paru en recueils pensés comme des *canzonieri*, sur le modèle de Pétrarque, ce n'est pas le cas pour Jodelle, et le titre d'« Amours » doit davantage être considéré comme une catégorie éditoriale² que comme un authentique parcours poétique orchestré par un « je » lyrique constant.

Ainsi, ce volume reste un « mélange » de pièces dont la cohérence n'a pas été pensée par Jodelle lui-même, et dont la diversité constitue un paramètre fondamental. Un regard à la table des matières de l'édition de 1574 confirme cette double dynamique : plutôt que de suivre l'ordre effectif des pièces dans le recueil, la table met en valeur une logique d'agencement fondée sur des entrées génériques – ce que soulignent des intertitres distinguant sonnets, chansons, chapitres, élégies, etc., jusqu'au théâtre. Ainsi, l'unité de la section qui nous occupe – les *Amours* – doit être pensée prioritairement dans sa dimension formelle : en ce sens, toute analyse, qu'elle soit

1 Cf. François Rouget, *Ronsard et le livre : étude critique et génétique d'histoire littéraire*, 2 vol., Genève, Droz, 2011 et 2012.

2 Cf. Cécile Alduy, *Politique des "Amours" : poétique et genèse d'un genre nouveau (1544-1560)*, Genève, Droz, 2007.

littéraire ou stylistico-rhétorique, bénéficiera de connaissances relatives à la poétique des genres dans la seconde moitié du xvr^e siècle.

2. Le corpus restreint de l'épreuve grammaticale

À cet égard, la délimitation du corpus restreint qui fait l'objet de l'épreuve dite « de grammaire » aiguillera le travail des candidats : les sonnets 1 à 47 ouvrent la section intitulée « Les Amours d'Estienne Jodelle Parisien », au sein de laquelle ils constituent une unité formelle : le titre d'« Amours » est moins thématique qu'une appellation générique, ce qui a plusieurs implications pour l'interprétation du corpus. D'abord, l'unité ainsi formée doit être mise en relation avec l'histoire et les usages d'une forme, le sonnet, dont les caractéristiques doivent être connues des candidats. Rappelons-en les traits principaux : le sonnet est une forme poétique fixe, de 14 vers, importée d'Italie, constituée de deux quatrains à rimes embrassées (ABBA) et de deux tercets (ou d'un sizain). Ces derniers sont susceptibles d'accueillir deux schémas de rimes distincts : CCD EED (selon la disposition dite « marotique », pratiquée par Clément Marot) ou CCD EDE (c'est la disposition « de Peletier », nommée d'après Jacques Peletier du Mans)¹. Dans le premier cas, un distique introduit quatre vers aux rimes embrassées, sur le même modèle que les quatrains ; dans le second, les quatre derniers vers possèdent des rimes croisées. La disposition marotique est très largement majoritaire chez Jodelle, mais on trouve quelques occurrences de sonnets « Peletier » (sonnets 2 et 4 par exemple).

Le mètre privilégié par Jodelle est l'alexandrin, bien qu'on trouve quelques sonnets en décasyllabes (comme le sonnet 15) ; ce dernier mètre, majoritaire jusqu'alors (c'est le mètre des *Amours* de Ronsard), est progressivement remplacé par le « grand vers » qu'est l'alexandrin.

Au niveau rhétorico-sémantique, le sonnet se caractérise également par un goût pour le renversement – la pointe, ou *volta* – qu'il faudra rechercher soit à l'articulation entre les quatrains et les tercets, soit à la fin du poème ; bien souvent, cette pointe est conçue de sorte à inviter à une relecture, sous un nouveau jour, de l'ensemble du poème dont elle éclaire le propos.

Enfin, ce titre d'« Amours » invite à reconnaître la place prépondérante, dans ces sonnets, d'une topique pétrarco-platonicienne, que Jodelle cherche certes à mettre en déséquilibre mais dont les motifs principaux doivent eux aussi être familiers aux candidats ; l'hétérogénéité et l'écart par rapport à cette norme recherchés par le poète ne pourront être convenablement

1 Cf. Jean-Charles Monferran, « Le sonnet français : “machine à penser” ou “poème stationnaire” ? Étude de l'agencement rimique du sizain autour de 1550 », in *L'Information grammaticale*, 75, 1997, p. 29-32.

mesurés qu’au regard de la tradition où ils s’inscrivent. Ces notions élémentaires d’histoire des formes permettront d’éviter des contresens dommageables sur une interprétation trop littérale des motifs amoureux : ceux-ci correspondent en effet à une topique, une vogue, dont les codes formels sont hégémoniques dans la poésie du temps et que Jodelle, par des détournements qui confinent parfois à la satire, se réapproprie.

3. Principes de l’édition au programme

L’édition au programme, à laquelle nous ferons systématiquement référence dans les pages qui suivent, a été préparée en 2007 par Emmanuel Buron. Celui-ci explique en introduction (p. 30-31) les principes qu’il a suivis, dont nous rappelons les éléments principaux.

Notre édition, établie à partir du recueil de 1574, prend le parti de conserver l’ordre des pièces tel qu’il apparaît dans les *Ceuvres et Meslanges*, à l’exception d’un « Epithalame de Marguerite de France » qui n’est pas reproduit. Le corpus restreint, qui inclut les sonnets 1 à 47, se donne donc à lire tel qu’il apparaissait à ses premiers lecteurs ; à titre de comparaison, c’est aussi le choix d’Agnès Rees pour la section « Les Amours d’Étienne Jodelle Parisien » de son édition des *Sonnets* du poète (Paris, Gallimard, coll. « NRF », 2023, p. 33-79), mais non celui d’Enea Balmas (*Ceuvres complètes*, Paris, Gallimard, coll. « Blanche », 1965), qui a préféré réorganiser le corpus selon des principes historiques et interprétatifs.

En ce qui concerne les *Amours*, Emmanuel Buron signale la relative hétérogénéité du corpus, notamment en raison de la présence de certains poèmes, comme le sonnet 10, qui ne relèvent pas, ou pas explicitement, du discours amoureux ; l’éditeur a néanmoins fait le choix de les conserver. Le corpus restreint de l’épreuve grammaticale doit donc être pensé d’abord au prisme de son unité formelle et invite, dans l’analyse stylistique particulièrement, à une certaine vigilance quant à l’exploitation *ou non* du motif amoureux.

Notre édition conserve la graphie originale, à l’exception des interventions habituelles sur un texte du xvi^e siècle : dissimilation des i/j, u/v ; résolution de graphies anciennes, comme la « f » longue ; accentuation des é en fin de mot et des homophones. On reviendra ci-dessous sur les conséquences, pour la lecture et l’analyse lexicologique, de cette caractéristique de l’édition. La ponctuation d’origine est également préservée, « même dans ses usages les plus déconcertants » (Buron, 2007, p. 30), ce qui demandera peut-être un temps d’habituation au lectorat contemporain : un point peut ainsi signaler non la fin de la phrase mais seulement la fin de la strophe (voir *infra*, sujet pour l’écrit), là où les deux points peuvent

distinguer des éléments que nous juxtaposerions simplement aujourd'hui. Si cette ponctuation peut effectivement représenter une difficulté dans l'étude du texte, elle doit néanmoins conduire les candidats à mobiliser d'autres critères pour l'analyse syntaxique, ce qui ne pourra qu'être valorisé.

II. Lexicologie

À l'écrit, la question de lexicologie des Agrégations de Lettres privilégie l'approche synchronique du lexique (cf. l'avant-propos de cet ouvrage), l'approche diachronique ne devant intervenir qu'en renfort ponctuel et à condition d'être parfaitement maîtrisée. Les compétences attendues des candidats doivent donc leur permettre d'analyser avant tout les modes de construction des mots soumis à leur étude, et leurs sens en langue et en discours : l'identification de l'étymon ne constitue dans ce cadre qu'un éventuel bonus. Toutefois, l'état de la langue au ^{xvi}^e siècle, et notamment de l'orthographe, invite à quelques remarques préliminaires sur ce sujet, avant d'en venir à l'analyse en synchronie du lexique jodellien.

I. Éléments pour une approche diachronique : remarques sur quelques formes anciennes

L'approche diachronique du lexique distingue :

- les mots hérités, qui constituent le fonds primitif du français (c'est-à-dire les mots existants en latin, ou dans d'autres langues anciennes, et dont l'évolution phonétique, morphologique et sémantique est continue jusqu'à leur forme actuelle) ;
- les mots empruntés à des langues anciennes ou modernes (dont l'intégration dans le lexique français est plus tardive, et peut dès lors faire l'objet d'une analyse en degré) ;
- et les mots « de formation française », construits à partir de mots français préexistants – selon des modalités qui relèvent, elles, de l'étude en synchronie.

La difficulté principale de l'approche diachronique est donc qu'elle implique de (très) solides connaissances étymologiques : l'adjectif « admirable », par exemple, peut tout à fait laisser supposer une formation française, puisque le verbe « admirer » et le suffixe *-able* sont attestés en français moderne ; mais c'est méconnaître que la forme « *admirabilis* » existe déjà en latin, et que l'adjectif est donc hérité.

Toutefois, en ce qui concerne la langue de la Renaissance, et bien que la piste diachronique puisse être laissée de côté, elle peut également nourrir une analyse lexicologique, voire éclairer la question de grammaire ou donner des éléments de commentaire stylistique : puisque l'édition au programme conserve l'état originel de la langue de Jodelle, elle demande de pouvoir identifier certaines graphies archaïques, de reconnaître certains termes sortis d'usage, et de savoir évaluer l'originalité d'une lexie.

Pour approfondir leurs connaissances sur l'histoire du vocabulaire français, les candidats pourront notamment avoir recours à la rubrique étymologie située en fin de chaque notice du *Trésor de la langue française informatisé* (ci-après TLFi, <http://stella.atilf.fr/>).

a. Mots hérités et emprunts

Certaines formes identifiées chez Jodelle relèvent aujourd'hui de l'archaïsme. C'est d'abord parce que certains termes employés par le poète, ou employés dans une acception spécifique, sont sortis d'usage en français moderne. C'est par exemple le cas de la conjonction « Ains » : jugée archaïque dès le ^{xvii}e siècle (Vaugelas, *Remarques*, 1647, « Du Barbarisme, premier vice contre la pureté »), elle n'a pas encore été complètement remplacée, au ^{xvi}e siècle, par « mais » dont elle est souvent synonyme. Issue de la préposition latine *ante* (« avant »), dont elle perd progressivement le sens chronologique, elle sert à introduire un second syntagme qui corrige, sous forme positive, l'idée qui précède. C'est le cas au sonnet 6 : « tu peux mener les grands Heros en lesse, / Ains les prendre en tes rets » (v. 6-7). Ici, la conjonction prend le sens de « plutôt » et permet une épanorthose. Au même vers 7, le substantif masculin « rets » (filets) est aujourd'hui jugé « littéraire » par le TLFi, alors qu'il représente, du temps de Jodelle, un marqueur lexical topique de l'expression pétrarquiste de l'amour, quand il est en emploi métaphorique.

D'autres termes ont vu leur sens évoluer dans une direction imprévue, et leur sens de la Renaissance n'est plus immédiatement compréhensible aujourd'hui ; ainsi du substantif « martel » (s. 43, v. 2 et 3), glosé par Emmanuel Buron comme « tourment », ou « jalousie » dans la construction à verbe support « donner martel », et qui ne subsiste plus aujourd'hui que dans la locution « martel en tête ». Emprunté à l'italien *martello* et apocopé, « martel » possède le même étymon que la forme héritée, mieux connue, de « marteau » : mais le *martello* italien dont il est issu s'est vu doter d'un sens figuré, quand le « marteau » hérité a conservé son sens propre d'« outil pour planter des clous ». « Marteau » et « martel » forment

ainsi un doublet étymologique, dont le second terme est plus récent mais, aujourd'hui, quasi inusité.

Ces termes sortis d'usage sont répertoriés dans le glossaire de notre édition, que les candidats consulteront avec profit. Pour d'autres, il faudra s'accoutumer à retrouver un sens connu, mais sous une graphie ancienne. Au même sonnet 43, le vers « S'il peult doncques l'amour avec ma vie esteindre » concentre nombre de formes où sont conservées des lettres étymologiques. Mais si la présence du *s* dans le verbe « esteindre », par exemple, est effectivement motivée (< lat. *exstinguo*), d'autres lettres d'apparence étymologique demanderont une plus grande vigilance : ainsi du *ç* du substantif « sçavoir » (s. 42, v. 6), dont l'ajout est fantaisiste puisque l'étymon est bien *sapere*, et non *scientia*, auquel ce *ç* tente pourtant de faire référence ; de telles modifications relèvent d'une erreur d'étymologie.

On attirera enfin l'attention des candidats sur certaines formes analysables, en synchronie, comme des dérivés, mais qui sont en réalité des termes hérités ou empruntés (du latin principalement) ; en outre, dans ce cas, seul le recours au dictionnaire étymologique permet de déterminer la date de l'emprunt éventuel. Les substantifs en *-tion* et les adjectifs en *-able* appellent à cet égard une certaine vigilance. À titre d'exemple, les vers 3 et 6 du sonnet 12, qui placent à la césure les substantifs « affection » et « perfection » en imposant une diérèse sur la syllabe finale, peuvent ainsi poser une difficulté d'analyse : les deux termes sont hérités de formes latines suffixées, mais la diérèse met en valeur la francisation, par la voyelle nasale [õ], du suffixe latin.

b. Mots de formation française

Les mots de formation française sont le plus souvent abordés au prisme de la néologie, une pratique qui intéresse particulièrement la Renaissance : la *Deffence et illustration de la langue françoise* de Du Bellay comme l'*Abbrégé de l'art poétique françois* de Ronsard préconisent ainsi la création de nouveaux mots pour enrichir le lexique français, jugé encore insuffisant par rapport aux modèles que représentent le grec et le latin. Un cas intéressant est celui de la francisation des noms propres issus de la mythologie antique. Le choix de terminaisons « françaises » est en effet l'un des préceptes énoncés par la Pléiade pour acclimater les termes grecs et latins au vernaculaire, et tout particulièrement en ce qui concerne les noms propres ; c'est ce qu'explique Pierre de Ronsard dans son *Abbrégé de l'art poétique françois* : « Si tu te sers des propres noms des Grecs et Romains, tu les tourneras à la terminaison Française, autant que ton langage te le

permet : car il y en a beaucoup qui ne s'y peuvent nullement tourner¹ ». Le Prince des Poètes s'appuie ici sur une conception de la langue vernaculaire qui lui suppose une certaine propriété, un « génie » particulier qui implique l'emploi privilégié de telle ou telle forme lexicale² : le nom grec et latin *Pluto* sonnera bien plus « français » avec la voyelle nasale finale de *Pluton*. Le sonnet 2, où se trouve cette occurrence, accumule les noms francisés de divinités du panthéon antique, de même que le sonnet 23 ; c'est aussi ainsi qu'il faut lire, au dernier vers du sonnet 4, le nom « Dione », abusivement employé pour « Vénus » : il s'agit bien d'une francisation du nom *Dionè*. Cette volonté de « tourner en français » le lexique emprunté à l'Antiquité permettra également d'expliquer l'utilisation de certaines expansions nominales, comme « Vénus la marine » (sonnet 38) : il faut voir dans le GN apposé la traduction d'une épithète bien connue, ἀναδυομένη (anadyomène), empruntée à la *Théogonie* d'Hésiode et passée dans le langage poétique courant.

En dehors de ces francisations, néanmoins, le corpus jodellien apparaît déceptif du point de vue de la néologie : les innovations lexicales y sont relativement rares et ne constituent pas un marqueur de la langue de l'auteur³. On repère néanmoins quelques occurrences de l'une des stratégies privilégiées par les auteurs de la Pléiade pour « illustrer » la langue vernaculaire : la composition d'adjectifs sur le modèle des épithètes composées du grec ancien. Dans notre corpus, celles-ci sont concentrées dans le sonnet 42. Au vers 14, la forme « clair-voyant », épithète antéposée au substantif « aveugle » pour désigner, dans une périphrase oxymorique, l'Amour, permet d'observer cette logique de composition, parce qu'elle n'a pas encore atteint le degré de figement de l'adjectif actuel « clairvoyant » : la disparition ultérieure du trait d'union entérinera la soudure des deux adjectifs originels. Dans le même sonnet, les substantifs « demi-brut » et « demi-dieu » relèvent également d'une formation française par composition, processus d'autant mieux mis en valeur que le même préfixe est répété ; toutefois, si le second terme demeure usité sous cette forme en français moderne, le premier n'a pas subsisté. Formé par composition savante, il adjoint le préfixe *demi-* à la base nominale « brut » ; ce substantif, formé au xvi^e siècle par substantivation de l'adjectif « brut », n'acquiert le -e final qu'on lui connaît aujourd'hui que dans la deuxième moitié du siècle.

1 Cf. Pierre de Ronsard, *Abbrégé de l'art poétique françois*, 1565 : « Si tu te sers des propres noms des Grecs et Romains, tu les tourneras à la terminaison Française ».

2 Voir Jean Lecointe, *L'Idéal et la différence. La perception de la personnalité littéraire à la Renaissance*, Genève, Droz, 1993.

3 Pour comparer, voir p. ex. la langue de François Rabelais, ou en poésie celle d'auteurs plus tardifs comme Guillaume de Salluste Du Bartas ou Jean-Édouard Du Monin.

Ainsi, avec ces quelques occurrences, on peut se figurer le rôle de la poésie de la Pléiade et de ses épigones dans l'histoire du lexique : la néologie vaut à la fois comme instrument poétique et comme stratégie d'enrichissement de la langue nationale. Dès lors, il ne faut pas s'étonner de trouver sous la plume de Jodelle d'autres mots de formation française, qui ne manifestent certes pas d'ambition néologique – ils ne produisent pas nécessairement d'effet d'étrangeté mis en valeur – mais témoignent d'une capacité du poète à jouer avec les bases et les affixes¹.

2. Approche morphologique en synchronie

On distingue, en synchronie, les mots dits simples, composés d'un seul morphème (et d'éventuelles désinences), des mots dits construits, composés de deux morphèmes ou plus. L'analyse du mode de formation de ces mots construits permet de s'intéresser à leurs rapports avec le reste du lexique à une époque donnée, indépendamment de leur étymologie individuelle. Ainsi, certains mots hérités de formes latines suffixées peuvent être mis en relation avec des mots de formation française plus récente, qui relèvent du même paradigme : pour reprendre l'exemple mobilisé plus haut, l'adjectif *miserable* (< *miserabilis*) relève, en synchronie, du paradigme des adjectifs en *-able* ; il est alors possible d'observer la constitution d'effets de sens en contexte. À l'inverse, certains mots originellement construits, mais dont la segmentation en morphèmes n'est plus possible en français moderne (comme le verbe *enluminer*, où le préfixe *en-* a remplacé le *ill-* de l'étymon latin *illuminare*, et dont la base **luminer* n'est plus analysable seule) seront considérés, en synchronie, comme des mots simples – à partir desquels peuvent toutefois être formées de nouvelles unités lexicales, comme le substantif *illumin-ation*.

La construction des mots repose sur trois opérations distinctes, qui peuvent cependant se combiner entre elles : la dérivation, la composition et la conversion ; on en présentera ici rapidement quelques occurrences et emplois chez Jodelle. En effet, si la créativité lexicale du poète doit être relativisée – notamment par rapport à d'autres auteurs de la période –, il n'en joue pas moins de la possibilité de construire des réseaux morphologiques au sein de ses sonnets.

1 Il va de soi que Jodelle ne raisonne pas en termes de « bases » et d'« affixes » ; en revanche, lui comme ses contemporains ont une conscience certaine de la plasticité des éléments constitutifs des unités lexicales : c'est ce que montre, pour n'en prendre qu'un exemple, leur intérêt pour les figures de la répétition. Voir V.-D. Le Flanchec, « À propos du nombre oratoire en français : quels substituts à l'accent syntagmatique dans le discours en vers de la Renaissance ? », in *L'Expérience du vers à la Renaissance*, Cahiers V.L. Saulnier, 30, Paris, PUPS, 2013, p. 89-103.

a. Dérivation

La dérivation consiste à former un mot par adjonction d'un ou plusieurs morphèmes liés, dits affixes, à une base. Par base, on entend ce qui reste d'un mot une fois supprimés tous ses affixes ; les affixes se répartissent en préfixes, adjoints à gauche de la base, et en suffixes, placés à droite. Au niveau sémantique, les affixes sont des opérateurs de construction de sens par rapport à la base à laquelle ils s'ajoutent. Sur le plan morphologique, les suffixes – et certains préfixes : cf. GMF, 2024, p. 903 – sont en outre porteurs d'une information grammaticale : ils déterminent la classe grammaticale de la forme dérivée. La dérivation peut dès lors être endocentrique (le dérivé conserve la même classe grammaticale que sa base : *lâcher* > *délâcher*) ou exocentrique (la dérivation fait varier la classe grammaticale : *beau* > *beauté*). Il ne s'agira pas ici de faire un relevé exhaustif de tous les dérivés dans l'œuvre de Jodelle ; on en identifie ici certains cas intéressants.

Dérivation suffixale

La forme la mieux représentée, et la plus visible, de dérivation par suffixation est celle qui conduit à la formation, sur une base adjectivale, d'adverbes, par l'adjonction du suffixe *-ment*. Celui-ci est issu du substantif féminin latin *mente* (« esprit »), à l'ablatif, qui servait déjà en latin à former des compléments circonstanciels exprimant un état d'esprit, puis, plus largement, la manière. Le suffixe *-ment* est un morphème grammatical : adjoint à tout type d'adjectif au féminin, il en fait un adverbe. Il peut être glossé par « de manière [base adjectivale] ». Ainsi, au sonnet 15, l'adverbe « perpétuellement » (v. 4) signifie « de façon perpétuelle » : il joue le rôle d'un complément circonstanciel de manière. Au niveau morphologique, on retrouve, sur la base adjectivale *perpétuel*, la marque flexionnelle du féminin (*-le*) sur laquelle se greffe le suffixe dérivationnel ; au niveau sémantique, cette construction est d'autant plus significative que le terme occupe, de fait, tout le second hémistiché du vers, et rend sensible la continuité temporelle qu'il exprime. De même, au sonnet 15, les six syllabes de l'adverbe « affectionnement » (avec diérèse) mettent en valeur le dérivé ; au niveau morphologique, on remarque la disparition de la marque flexionnelle du féminin (le *e* du participe adjectivé *affectionnée*), qui s'explique parce qu'elle entraine en hiatus avec le suffixe. Le sonnet 15 a également ceci d'intéressant qu'il joue de la suffixation en *-ment*. Les deux quatrains sont en effet encadrés par la même rime – conformément au schéma habituel du sonnet –, en *-ment*. Les deux premiers entretiennent, outre leur rime, un rapport de parallélisme syntaxique : la première proposition, énoncée à la

forme négative (« je n'iray seulement/Me presenter victime au sacrifice »), est reprise sous la forme affirmative, après une épanorthose, par le vers 4, « J'iray, Madame, affectionément » ; et les jeux métriques de répartition des accents donnent une importance toute particulière au terme final. Plus encore, le vers suivant reprend la même rime A, et donc le même suffixe adverbial (« Je suis à vous dédié tellement ») ; cette rime grammaticale accentue la liaison entre les deux quatrains, et laisse attendre la dernière occurrence de la rime, qui intervient sous la forme... d'un substantif, « contentement ». Ainsi, le poète joue de l'homophonie entre les formes suffixées – « contentement » est formé par adjonction d'un suffixe nominal *-ment*, qui permet de former des substantifs sur une base verbale – pour mieux préparer, dès qu'elles disparaissent, le renversement de la pointe.

Enfin, cette mise en regard des paradigmes lexicaux, quand plusieurs occurrences en sont représentées en un même texte, peut conduire à énoncer des remarques propres à la langue du xvi^e siècle. Ainsi, au sonnet 14, les vers 1 et 2 construisent une figure dérivative entre l'adjectif « verd » (épithète antéposée du nom « laurier » dans le GN COD de la proposition principale « J'aime le verd laurier ») et « verneur » (nom-tête du GN COD de la subordonnée relative) : la verneur est présentée de la sorte comme une propriété intrinsèque du laurier, qui jamais ne fane sous l'effet des intempéries. La consonne finale de la forme adjectivale, « verd », est usuelle au xvi^e siècle : c'est par rapport à cette graphie archaïque que l'on comprend la forme suffixée du substantif « verneur¹ ».

Dérivation préfixale et parasynthèse

La dérivation préfixale fait elle aussi l'objet d'un certain travail linguistique de la part du poète ; le cas le plus représentatif de ce travail morpho-sémantique est celui du préfixe *en-*, souvent adjoint à des bases verbales, ou employé dans des formations parasynthétiques : dans ce cas, le préfixe est ajouté en même temps qu'un suffixe flexionnel pour former un verbe sur une base nominale, comme dans « enflammer » (sonnet 1) ou « enluminer » (sonnet 3). Si ces deux formes sont encore attestées en français moderne, d'autres dérivés semblent, eux, sortis d'usage – ou composés pour l'occasion : par exemple le verbe « envieillir » au sonnet 4. Le sens du préfixe reste stable d'un terme à l'autre : comme son étymon latin, le préfixe *in-*, le préfixe *en-* indique évoque l'entrée dans les limites d'un espace déterminé, l'acquisition d'une qualité nouvelle, etc. Le sens de ces dérivés apparaît ainsi parfaitement compositionnel : on peut le déduire de

1 Sur ce point particulièrement, voir Sabine Lardon et Marie-Claire Thomine, *Grammaire du français de la Renaissance. Étude morphosyntaxique*, Paris, Classiques Garnier, 2009 [ci-après *GFR*], I.10, p. 35.

la somme de ses morphèmes ([en + flamme + er] = action d'obtenir l'état de flamme, par exemple) ; il est dès lors facile pour le poète de jouer avec ce principe morpho-lexical pour enrichir ou renforcer le sens de certains verbes, comme « envieillir » – puisque *vieillir* dénote déjà un processus de changement vers une nouvelle qualité.

b. Composition

Bien souvent, la graphie de la Renaissance permet d'observer les processus de composition, à des degrés de figement divers (comme on l'a vu avec l'adjectif « clair-voyant »). En langue, les cas les plus fréquents et qu'il faut savoir expliquer concernent des adverbes et prépositions issus de tours figés : on trouve par exemple, au sonnet 35, la locution adverbiale « Plus tost », qui donne par soudure l'adverbe « plutôt ». Si la forme « plutost » est elle aussi attestée en synchronie, elle entre en concurrence avec *ains* qui lui est encore souvent préféré ; ici, l'absence de soudure met en valeur le sens de la locution, ce qui apporte une nuance circonstancielle temporelle à l'énoncé oppositif. Outre ces locutions en voie de figement, toutefois, d'autres termes manifestent le même mode de formation. C'est le cas du substantif « en-bon-point » (sonnet 4) : originellement, il s'agit d'une locution adjectivale, formée de la préposition « en », de l'adjectif « bon » et du substantif « point », ici synonyme d'« état » ; elle sert à qualifier une personne « en bonne santé ». Son utilisation comme substantif (dans le GN « Ton en-bon-point », avec connotation méliorative) témoigne d'un état intermédiaire de l'évolution du terme, vers un figement qu'entérineront d'une part la disparition des traits d'union et la soudure des trois constituants, et d'autre part le remplacement du *n* de la préposition par un *m*, conditionné par le *b* suivant¹.

c. Conversion

Un dernier trait caractéristique de la formation des mots à la Renaissance est la tendance à la conversion, qui consiste à former une nouvelle unité lexicale par simple changement de sa catégorie grammaticale. Le procédé est particulièrement apprécié des poètes de la période, et Du Bellay en fait l'éloge dans sa *Defence et illustration* : « Use donc hardiment de l'infinitif pour le nom, comme l'aller, le chanter, le vivre, le mourir ; de l'adjectif

1 Cette règle, aussi informellement appelée « règle Mbappé » (<https://www.academie-francaise.fr/pourquoi-m-et-non-n-devant-m-b-et-p>, consulté le 8 juillet 2026), trouve son origine dans l'évolution phonétique de la prononciation des voyelles nasales : devant une consonne labiale ([m], [b], [p]), le [n] nasal tend à s'assimiler à la consonne suivante, et devient donc un [m], labial et nasal.

substantivé, comme le liquide des eaux, le vide de l'air, le frais des ombres, l'épais des forêts, l'enroué des cimballes¹... ». Un autre cas est celui de l'adjectif à valeur adverbiale – c'est-à-dire employé à la place d'un adverbe : par exemple « *miserable* j'endure/Mille et mille tourmens » (sonnet 17), où l'adjectif équivaut à un complément de manière (« misérablement ») mais peut être interprété comme une épithète détachée du pronom sujet « je ».

Dans d'autres cas, la conversion est si nette que le terme possède toutes les caractéristiques fonctionnelles et formelles de la catégorie vers laquelle il est déplacé. Ainsi, au sonnet 13, l'adjectif substantivé « précieux » est le noyau d'un groupe nominal (« je te veux honorer/Comme mon plus précieux ») : autour de lui s'organisent un déterminant possessif et l'adverbe « plus ». Les cas les plus fréquents sont néanmoins les infinitifs substantivés, dont la formation a été très productive en français. À cet égard, Claude Buridant² distingue les infinitifs « essentiellement substantivés », dont la fréquence en langue atteste qu'ils ont véritablement un caractère nominal, et les infinitifs « accidentellement substantivés », dont l'emploi en fonction nominale est ponctuel, souvent à des fins stylistiques. Ainsi, au sonnet 15, le verbe « vouloir » apparaît « essentiellement substantivé » : dans la phrase « [je] ne puis autre vouloir avoir », il forme avec le déterminant indéfini « autre » un groupe nominal objet du verbe « avoir », modalisé dans la périphrase verbale « [je] ne puis... avoir ». « Vouloir » fonctionne comme n'importe quel nom commun ; il est exactement synonyme de « volonté » ; et en contexte, il a l'avantage de créer une rime interne avec l'infinitif de la périphrase modale. Ce cas de substantivation est passé dans l'usage, par exemple dans la locution « bon vouloir » (sonnet 27). De même, au sonnet 14, l'infinitif substantivé « pensers » témoigne du processus de substantivation par la marque flexionnelle de pluriel.

Au niveau lexicologique, la langue des *Amours* de Jodelle apparaît ainsi représentative des usages de son temps en poésie. S'y déploient notamment certaines des innovations lexicales chères à la Pléiade, comme la composition et la conversion : l'étude en synchronie rend compte de la diversité des modes de formation des mots. Les candidats gagneront à prêter attention à cette diversité, car bien souvent, le même mode de formation intervient à plusieurs reprises dans le même sonnet : ainsi de la dérivation, par exemple, qui sert de support à certaines figures de répétition ou de construction. Conformément aux ambitions de renouvellement et d'illustration par la poésie de la langue vernaculaire, Jodelle fait du lexique l'un des instru-

1 Joachim Du Bellay, *La Deffence, et illustration de la langue française*, 1549.

2 Claude Buridant, *La substantivation de l'infinitif en français : étude historique*, Paris, Champion, 2008.

ments de sa virtuosité poétique. On remarque néanmoins que les effets de manche les plus visibles – et, par la suite, les plus critiqués – comme les épithètes composées ou les calques issus du grec sont peu représentés : plutôt que dans la recherche d’une forme d’extravagance, l’inventivité de Jodelle réside davantage dans sa capacité à jouer avec un vivier restreint de combinaisons morpho-lexicales.

III. Grammaire

Les entrées abordées ici ont pour objectif de rendre compte de quelques spécificités de la langue de Jodelle, liées pour une part à l’état de la langue à la Renaissance, pour une autre à son style poétique propre. Elles appellent une vigilance particulière dans l’approche des questions de synthèse en grammaire (à l’écrit et à l’oral) et des remarques nécessaires ; par ailleurs, elles ne sont pas étrangères à la construction du sens, et pourront utilement nourrir l’analyse stylistique à l’écrit ou l’explication de texte à l’oral.

I. Morphosyntaxe : les formes en *-ant*

L’étude des formes en *-ant* est un sujet classique dans l’étude des états anciens de la langue, et notamment au xvi^e siècle, pour deux raisons : d’une part, elles constituent un trait caractéristique de cet état de la langue, notamment en prose où elles sont extrêmement abondantes¹ ; d’autre part, en français préclassique, l’usage de ces formes ne correspond pas exactement à leur typologie habituelle en français moderne.

Pour rappel, les « formes en *-ant* », caractérisées par leur désinence commune, regroupent en français moderne trois formes distinctes :

- deux formes invariables en genre et en nombre, qui appartiennent aux formes non personnelles du verbe : le participe, qui est la forme adjectivale du verbe, et le gérondif, qui en est la forme adverbiale. Au niveau morphologique, le gérondif se distingue du participe par la présence du morphème *en*, d’origine prépositionnelle² (*en dansant/en ayant dansé*). Au niveau syntaxique, le participe comme le gérondif conservent une valeur de procès qui les rend aptes à régir

1 Alexandre Lorian, *Tendances stylistiques dans la prose narrative du xvi^e siècle*, Paris, Klincksieck, 1973 ; Jean Lecointe, « Le style en *-ant* au xvi^e siècle en France : conscience syntaxique et options stylistiques », *L’Information grammaticale*, 75, 1997, p. 10-14 ; *GFR*, p. 287-319.

2 Voir *infra* le sujet d’écrit sur les groupes prépositionnels.